

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2469

présenté par
M. Kamardine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	1 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de soutenir la compétitivité et la durabilité des filières pêches dans le cadre du respect des normes nationales et européennes de préservation des ressources halieutiques, notamment à Mayotte, il est proposé de flécher 1 000 000€ supplémentaires vers l'action 28 "Pêche et

aquaculture"" des crédits du programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture". Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 1 "Moyens de l'administration centrale" au sein du programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture".

A Mayotte, par exemple, le soutien renforcé à la création d'un Comité régional des pêches et des élevages marins permettrait une structuration des acteurs de la filière et leur participation aux négociations des quotas de pêche dans la zone économique exclusive de Mayotte et ainsi, par voie de conséquence, de favoriser le contrôle des activités de pêche, notamment celles d'armateurs battant pavillon étranger.